



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	01.07.2026
A :	18h00
Fin :	19h30
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mmes DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs LORY Joël, SORRENTINO Thomas

Suite à la demande de l'AS Ardentes d'être rétrogradé en 3^{ème} division départementale, FC2MT 1 est repêché en D1 – Article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts. De ce fait, l'Etoile Cx est repêché en D2 et FC Bas Berry repêché en D3. AS Ardentes 2 rétrogradé en D4.

COUPE HENRI LEGROS

Finale : Annulée ou reportée. Une décision sera prise lors du prochain Comité Directeur

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure	Lieu
55664708	ES Poulaines	US Montgivray			ST Maur

COUPE EDOUARD BARES

Homologation des ½ Finales de la Coupe Edouard BARES :

Sont qualifiés pour la Finale : ECL St Christophe Cx 2, FC SSRP 2

Finale : Annulée ou reportée. Une décision sera prise lors du prochain Comité Directeur

Le club 1^{er} nommé devra emporter sa tablette pour faire la FMI

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure	Lieu
55665228	Ecl St Christophe 2	Fc S.S.R.P 2			Palluau

COURRIERS

JLVC Pouligny St Pierre : Vu et réponse faite par mail

AS Ardentes : Vu et pris connaissance

USB Vendoeuvres : Vu et pris connaissance

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS

C. CHARRAUD

